

CONCOURS DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION

2 005

Le Comité creusois du concours de la Résistance et de la Déportation se propose, cette année encore, de vous aider à préparer le concours dont le thème est :

1945 : libération des camps et découverte de l'univers concentrationnaire ; crime contre l'humanité et génocide.

A cet effet va vous être présenté un montage audiovisuel découpé en 54 séquences. :

- 1- Le nazisme. Ses principes, ses actes. Le régime de Vichy : collaboration avec le nazisme.
- 2 - Les camps de concentration et d'extermination. Le sort des déportés.
- 3 – La Creuse et la déportation : déportés résistants et raciaux.
- 4 – La libération des camps. Le bilan. Crimes contre l'humanité et génocide.

A l'issue de chacune, les anciens résistants et déportés présents répondront à vos questions.

Les survivants des camps sont et seront de moins en moins nombreux. Profitez de ce qu'ils acceptent de dominer leurs émotions et de revivre pour vous, l'horreur de ce qu'ils ont connu, pour les interroger sur ce que fut l'univers concentrationnaire nazi.

Ce que vous allez voir et entendre est souvent à la limite du supportable. Affrontez-le courageusement, lucidement, en ayant toujours présent à l'esprit, que les faits évoqués se sont déroulés en Europe, il y a 60 ans seulement, que les victimes appartenaient à la génération de vos grands-parents.

La violation des droits de l'homme, le racisme, la xénophobie, le fanatisme, sont hélas toujours d'actualité. Ils méritent votre réflexion.

Le Comité laissera à votre professeur, le dossier incluant le texte de la bande et en annexe des témoignages de déportés creusois et le CD ROM qui contient le texte les images et les annexes. L'ensemble sera, à initiative de l'Inspection académique, placé sur le cyber réseau de l'Éducation nationale.

Vos lycées et collèges disposent aussi d'un CD ROM sur le sujet, réalisé par la Fondation de la Résistance.

1 -AU MILIEU DU 20° SIÈCLE, EN EUROPE : LE NAZISME

11 - LE NAZISME. SES PRINCIPES ET SES ACTES

Au fil des siècles, l'humanité a connu périodiquement des camps de concentration, des massacres, des génocides ; pour des raisons ethniques, religieuses, politiques, à des fins de domination, de conquête et d'appropriation des terres, mais il ne s'agissait en général que de l'affrontement de deux peuples, limité dans le temps et l'espace. On pillait, on martyrisait, on tuait, on anéantissait au gré des batailles, en fonction des circonstances ou des opportunités. Jamais de manière globale, programmée, systématique, à l'échelle d'un continent, comme ce fut le cas en Europe au milieu du 20° siècle.

Le nazisme, vous l'avez appris, est né au début des années vingt. Dans un pays hautement civilisé qui avait donné au monde des savants éminents, des écrivains illustres, des musiciens prestigieux. Curieusement, il a été enfanté et imposé par un esprit torturé, sans culture, dénué de tout sens moral : Adolf Hitler.

La doctrine nazie repose sur trois grands principes consignés dans « Mein Kampf ».

1 - La supériorité de la race aryenne (personnifiée par les Germains du Nord : grands, blonds, aux yeux bleus) sur toutes les autres races..

2 – Le « lebensraum » ou espace vital. La notion de race débordant la notion d'état, l'Allemagne nazie doit récupérer les aryens disséminés hors de ses frontières et conquérir aux dépens des autres nations l'espace nécessaire à son expansionnisme.

3 - Le « führerprinzip ». Il institue l'autorité d'un seul homme.

Dès son arrivée au pouvoir, le 30 janvier 1933, Hitler va s'appliquer à mettre en œuvre ces principes :

Le 6 février, Goering créé une Police secrète d'état qui deviendra tristement célèbre sous le nom de Gestapo.

Le 22 mars, le premier camp de concentration est ouvert à Dachau, près de Munich. Il est prévu au départ pour 5 000 détenus mais il sera progressivement agrandi et sa capacité portée à 30 000. Un second camp est ouvert à Oranienburg, près de Berlin.

A partir de 1935, les lois raciales, dites de Nuremberg, sur « la protection du sang et de l'honneur allemands », interdisent les mariages et relations extraconjugales entre Juifs et aryens, retirent aux Juifs leur nationalité et les réduisent à un statut de ressortissants de seconde zone. Les persécutions s'aggravent à partir de 1938 : aryansisation des biens, c'est à dire expropriation, exclusion de toute vie intellectuelle, pogrom de la nuit du 9 au 10 novembre connu sous le nom de « nuit de cristal », arrestations, expulsions, etc..

Le 2 septembre 1939 la Pologne est envahie. L'Angleterre et la France déclarent la guerre à l'Allemagne. Le 10 mai 1940, Hitler attaque à l'Ouest et nos armées sont défaites. Paris est occupé le 14 juin. Le 17, le maréchal Pétain, devenu chef du gouvernement, demande l'armistice qui est signé le 25. Plus de la moitié de la France est occupée.

Dans tous les pays soumis et occupés, de la France à la Pologne, les nazis entreprennent de réduire systématiquement les opposants : politiques (communistes notamment), démocrates, intellectuels, patriotes, etc., mais aussi de « résoudre le problème juif ».

Après l'attaque de l'Union Soviétique, le 21 juin 1941, l'opération « nuit et brouillard » voit le début de l'extermination systématique. Elle est relayée, à partir de janvier 1942, par la « solution finale » dont le but n'est rien moins que l'élimination physique, totale et définitive, des Juifs.

12 - LE REGIME DE VICHY. COLLABORATION AVEC LE NAZISME

Le 10 juillet 1940, « *L'Assemblée nationale donne tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, afin de promulguer, par un ou plusieurs actes, une nouvelle constitution de l'État français.* » ...

Dès le lendemain, Pétain « *déclare assumer la fonction de chef de l'État Français* ». Il s'arroge « *la plénitude du pouvoir gouvernemental, nomme et révoque les ministres et secrétaires d'État qui ne sont responsables que devant lui ... Il exerce le pouvoir législatif en Conseil des Ministres ... Il promulgue les lois et assure leur exécution ...* »
Un peu plus tard, par le biais du serment de fidélité à sa personne, il étend son autorité sur le pouvoir judiciaire.

En fait, il abolit la République et s'attribue un pouvoir dictatorial, allant même jusqu'à désigner son successeur. Il met en congé, avant de les dissoudre, les assemblées (députés et sénateurs), fait arrêter d'anciens responsables politiques élus de la nation.

Le 24 octobre à Montoire, Pétain, selon son vœu, rencontre Hitler et « entre dans la voie de la collaboration », avec l'Allemagne nazie.

Dès l'été de 1940, les arrestations se multiplient tant en zone occupée qu'en zone libre. A cet effet, on utilise les prisons mais aussi les camps dits d'internement qui souvent serviront d'antichambre pour la déportation dans les camps de concentration et d'extermination allemands. Certains comme Gurs deviendront tristement célèbres par les conditions de vie faites aux détenus, d'autres tel Châteaubriant comme réservoirs d'otages, d'autres encore tel Pithiviers pour avoir hébergé des milliers d'enfants juifs séparés de leurs parents, d'autres enfin tels Drancy et Compiègne comme ultime étape avant la déportation. Dans notre région Nexon en Haute Vienne, comme camp d'internement puis de rassemblement avant Drancy.

Tous ces camps sont sous autorité française. Les internés y vivent dans des conditions d'hébergement, de nourriture, d'hygiène, de promiscuité, de soins, déplorable.

En juillet 1942, en exécution des accords franco-allemands dans la perspective de la « solution finale », ce sont des policiers et gendarmes français, obéissant à des ordres français, qui procéderont à la rafle dite du « Vel d'Hiv », c'est à dire à l'arrestation de 12 884 Juifs étrangers dont environ 4 000 enfants.

Les Allemands ne réclamaient que les Juifs de plus de 16 ans. Le gouvernement de Vichy, en fait Laval, sous prétexte de ne pas séparer les familles, livra également les enfants. En 1942 partirent de France pour Auschwitz : 1 032 enfants de moins de 6 ans, 2 557 de 6 à 12 ans et 2 664 de 13 à 17 ans. Au total environ onze mille enfants seront déportés de France et bien peu reviendront.

Dans cette même perspective de la « solution finale », en zone libre, le gouvernement de Vichy fit également arrêter, dans tous les départements y compris la Creuse, de nombreux juifs étrangers notamment au cours d'une rafle menée dans la nuit du 25 au

26 août 1942. Ils furent pour la plupart déportés vers Auschwitz, via Drancy. De nouvelles rafles de Juifs eurent lieu en février 1943.

Avant et surtout après le débarquement allié en Normandie, le 6 juin 1944, furent aussi déportés beaucoup de soldats des Forces Françaises de l'Intérieur, arrêtés le plus souvent par la Wehrmacht, parfois par la Gestapo et/ou la Milice française.

Le gouvernement de Vichy, par ses initiatives, par sa législation, par ses arrestations, par l'aide apportée à la Gestapo, fut directement ou indirectement un pourvoyeur important des camps de concentration et d'extermination nazis. Les 4/5 des Juifs déportés de France furent arrêtés et livrés par les services de Vichy.

2 - LES CAMPS DE CONCENTRATION ET D'EXTERMINATION

Dès 1940, étrangers, juifs, opposants au régime de Vichy et au nazisme, patriotes, etc., s'entassent par dizaines de milliers dans les prisons et les camps d'internement. Certains seront parfois libérés, d'autres resteront en France jusqu'à la libération mais, pour la plupart, ils seront dirigés vers les camps de concentration et d'extermination allemands, surtout à partir de 1942.

Il faut distinguer deux types de camps : les camps de concentration que l'on peut qualifier de « classiques » tels Dachau, Buchenwald, etc., et les camps d'extermination systématique tels Auschwitz, Tréblinka, etc.. En fait, quelques camps « classiques » tels Mauthausen et, en France le Struthof, sont aussi dotés de moyens d'extermination (chambre à gaz) ; certains camps d'extermination systématique comme Auschwitz disposent, à côté des chambres à gaz assurant l'élimination immédiate, de moyens « classiques » visant à la mort lente par le travail. Les camps d'extermination sont en principe réservés aux Juifs mais on y trouve parfois des non-Juifs, voire des prisonniers de guerre, notamment soviétiques.

21 – LES CAMPS DE CONCENTRATION

Les camps de concentration ont évolué et se sont multipliés au fil du temps. Créés initialement pour les opposants allemands au régime nazi, ils fonctionnent tout à la fois comme centres de détention et comme réservoirs de main d'œuvre. Aux opposants sont progressivement venus s'ajouter des juifs, des prêtres, des condamnés de droit commun, des marginaux et parfois aussi des prisonniers de guerre.

On y meurt de faim, de froid, d'épuisement, de mauvais traitements, de maladies endémiques, parfois de pendaison, d'une balle dans la tête ou d'une piqûre au cœur. Seuls survivent les plus robustes. Les nazis estiment que la durée moyenne de vie au camp ne doit pas excéder 9 mois.

La déportation c'est d'abord un voyage. Le transport se fait en wagons à bestiaux dans lesquels les S.S. entassent à coup de schlague ou de crosse 100, 120, 150, voire 200 personnes, ce qui exclut toute possibilité de s'allonger ou de s'asseoir. L'air manque

souvent, l'eau et la nourriture sont presque toujours absentes et il n'existe pas de toilettes, hors un seau ou bidon à usage collectif. Le voyage dure en général plusieurs jours et plusieurs nuits. A l'arrivée il y a souvent des morts.

Certains transports ont atteint le sommet de l'horreur. A l'arrivée à Dachau du dernier convoi français parti de Compiègne le 2 juillet 1944, 984 déportés sur 2 521 étaient morts. Voici le témoignage de l'écrivain Georges Semprun, déporté à Buchenwald :

« Nous étions torturés par la soif. J'ai vu certains camarades en arriver à boire leur urine, d'autres lécher la sueur dans le dos d'autres déportés ou récupérer la condensation sur la paroi des wagons. Nous étions 2 521 au départ de Compiègne, seuls 184 reviendront. »

Quelques mois plus tard Semprun assiste au camp, à l'arrivée de détenus venant de l'Est, évacués en toute hâte, à l'approche des armées soviétiques.

« Les Juifs étaient partis de Pologne, entassés à près de 200 par wagon, dans des wagons de marchandises, et avaient voyagé pendant des jours et des nuits, dans le froid de ce terrible hiver 44-45. A la gare, quand on ouvrit les portes rien ne bougeait. La plupart des occupants étaient morts debout, morts de froid, morts de faim, et les cadavres tombaient tout raides sur le quai. Parfois il y avait des moribonds au milieu de cet entassement de cadavres gelés. Un jour, on a découvert une quinzaine d'enfants juifs encore vivants. Ils ont été poursuivis par des chiens au milieu des S.S. riant de plaisir ; les enfants couraient, tombaient et étaient achevés d'une balle dans la tête ».

L'arrivée au camp de concentration, même dans des conditions moins dramatiques, est toujours une épreuve terrible. Elle s'effectue sous la surveillance des S.S., parfois des chiens, au milieu des vociférations et des coups. Les détenus doivent abandonner leurs vêtements, leurs chaussures et tout ce qu'ils ont cru pouvoir sauver : montre, couteau, bijoux, etc.. Ils sont tondu, partout, désinfectés au grésil, douchés. Ils reçoivent leur tenue, c'est à dire un caleçon, une chemise, un pantalon et une veste en tissu rayé, pour coiffure un genre de calotte et pour chaussures des sortes de savates faites de lanières fixées sur une semelle de bois. Sur la veste, leur numéro matricule qu'ils vont devoir apprendre à prononcer en allemand et un triangle de tissu dont la couleur indique la

catégorie à laquelle ils appartiennent : juif, tzigane, politique, droit commun, homosexuel, etc. Une lettre précise leur nationalité.

Ainsi vêtus et dépersonnalisés (leur nom ne sera plus jamais prononcé), les déportés font connaissance avec leur hébergement : des baraques, souvent en bois, avec des châlits superposés sur plusieurs niveaux. Parfois un peu de paille plus ou moins vermoulue et peuplée de vermine : poux, puces, punaises, etc.. On dort à trois, voire quatre, en général tête bêche, sur 90 centimètres.

Réveil à 3 ou 4 heures du matin. Toilette ultra sommaire faute de moyens pour se laver correctement. Chaque matin et chaque soir, séjour plus ou moins prolongé, parfois des heures, sur la place d'appel, quels que soient le temps et la température, au garde à vous, sous le soleil ou sous la pluie, dans la poussière, la boue ou la neige. Nul ne peut en être dispensé. Les malades y sont transportés par leurs camarades. Nulle assistance ne peut être apportée à ceux qui tombent de fatigue, d'épuisement, ou parce que la mort fait son œuvre.

La nourriture se compose en général, le matin d'un ersatz de café plus ou moins noir et plus ou moins chaud, d'un peu de pain noir accompagné de margarine, parfois d'un morceau de saucisson ; le soir, d'une soupe plus ou moins liquide et plus ou moins chaude faite souvent de feuilles de betteraves ou d'orties, avec quelques morceaux de rutabagas et de pommes de terre. A ce régime les détenus deviennent vite squelettiques.

Les conditions de vie, de travail et de discipline ne sont pas sensiblement différentes pour les femmes, concentrées pour la plupart à Ravensbruck. Certaines sont affectées à des travaux de confection d'uniformes S.S., d'autres à des travaux pénibles de terrassement. Elles subissent les mêmes brimades et les mêmes sévices que les hommes.

Coups et sévices ponctuent un travail généralement harassant, surtout pour des détenus mal nourris. A Mauthausen, les déportés doivent porter sur leur dos des pierres pesant une trentaine de kilos tout au long des 186 marches qui séparent le niveau inférieur de la carrière du sommet. Pour se distraire, les S.S. transforment parfois en « parachutistes » des détenus qu'ils précipitent dans le vide et qui vont s'écraser 30 ou 40 mètres plus bas, sur des blocs de pierre.

A l'horreur des conditions de vie et de travail s'ajoutent encore les brimades et sévices en tous genres imaginés par les S.S.. Le châtiment corporel va de la bastonnade sur le chevalet réglementaire, identique dans tous les camps, à la suspension par les poignets liés dans le dos, parfois jusqu'à ce que mort s'ensuive et à la peine de mort par pendaison à grand spectacle, avec orchestre.

Le sadisme des S.S. est sans limite. A Mauthausen, ils arrosent par moins vingt degrés un général soviétique prisonnier jusqu'à ce qu'il soit transformé en bloc de glace.

Les malades que déciment les pneumonies, la dysenterie, le typhus, etc., peuvent être admis à l'infirmerie : le « revier », mais les médecins, en général des détenus sous autorité d'un médecin S.S., sont presque toujours démunis de médicaments et doivent faire des miracles avec le peu dont ils disposent. La plupart des malades meurent après une agonie plus ou moins longue. Parfois, pour faire de la place, ceux qui sont jugés incurables sont éliminés d'une piqûre au cœur. Dans certains camps, les médecins S.S. utilisent aussi les détenus comme cobayes, pour diverses expériences. Comble de l'horreur, à Buchenwald, la femme du chef de camp, Ilse Köch, s'intéresse particulièrement aux tatouages des détenus :

Malgré ces effroyables conditions de détention et la surveillance des S.S., une certaine forme de résistance s'organisa dans divers camps, par exemple Buchenwald, preuve que l'espérance peut survivre dans les pires conditions. En souvenir des victimes, écoutons un extrait du « Chant des marais » qui fut en quelque sorte l'hymne des déportés.

22 - LES CAMPS D'EXTERMINATION

Les camps d'extermination sont nés après les camps de concentration, à partir de 1941, dans la perspective de la « solution finale », c'est à dire l'élimination systématique et totale des Juifs. Ils prennent le relais des « Einsatzgruppen », forces mobiles d'extermination qui opèrent en Pologne et dans les territoires soviétiques occupés, dont les « performances » et les capacités sont jugées insuffisantes. Leurs méthodes : fusillades et « roulottes à gaz », spécialement construites pour l'asphyxie par l'oxyde de carbone, visaient à l'extermination des Juifs polonais et soviétiques, des commissaires politiques et parfois de prisonniers de l'Armée Rouge. Entre le 7 décembre 1941 et le

23 mars 1943, le statisticien personnel de Himmler attribue aux Einsatzgruppen 633 000 victimes. Ils furent au total 1 300 000.

Ces performances n'étant pas jugées suffisantes pour éliminer tous les Juifs d'Europe dont le nombre était estimé à 11 millions, chiffre surévalué incluant les Juifs de l'Angleterre qu'Hitler rêve encore de conquérir, il fut décidé de créer des camps d'extermination de grande capacité.

Le tri est effectué dès l'arrivée. Les plus aptes au travail sont gardés au camp. Les autres, c'est à dire les femmes, les enfants, les faibles, les vieillards, sont immédiatement dirigés vers la chambre à gaz puis les crématoires.

Plus édifiant que tout commentaire, ces extraits de la déposition au Tribunal de Nuremberg de Rudolf Höss qui fut un des commandants du camp d'Auschwitz :

« La solution finale de la question juive signifiait l'extermination de tous les Juifs vivant en Europe. En juin 1941, je reçus l'ordre de créer des installations d'extermination à Auschwitz. A ce moment trois autres camps fonctionnaient déjà dans le gouvernement général [de Pologne] : Belzec, Tréblinka et Wolzec. Ces camps dépendaient du commando d'intervention de la Police de Sécurité et du S.D.. J'ai visité Tréblinka pour voir comment se faisaient les exterminations. Le commandant de Tréblinka m'a dit qu'il avait « liquidé » 80 000 Juifs au cours d'un semestre. Il s'occupait principalement de la liquidation du ghetto de Varsovie. Il se servait d'oxyde de carbone et, d'après ses dires, ses méthodes n'étaient pas très efficaces. Aussi, quand j'installai les locaux d'extermination à Auschwitz, je me servis du gaz « Zyklon B » qui était un acide prussique cristallisé que nous laissions tomber dans la chambre d'extermination par une petite ouverture. Il fallait 3 à 15 minutes pour tuer les gens dans la chambre d'extermination, selon les conditions atmosphériques. ...

Un autre progrès sur Tréblinka fut réalisé par la construction de chambres à gaz pouvant contenir 2 000 personnes tandis qu'à Tréblinka il y avait deux chambres à gaz ne pouvant contenir que 200 personnes chacune.

La manière dont nous choisissons nos victimes était la suivante : nous avions deux médecins S.S. en service à Auschwitz chargés d'examiner les déportés qui arrivaient.

On faisait défiler ces déportés devant un des médecins qui se prononçait immédiatement en les voyant passer. Ceux qui étaient capables de travailler étaient envoyés au camp d'Auschwitz. Les autres étaient immédiatement envoyés aux installations d'extermination. Les enfants en bas âge étaient invariablement exterminés car ils étaient incapables de travailler.

Les exterminations se poursuivirent évidemment à Auschwitz après le départ de Höss, mais aussi dans les autres camps.

En complément, des témoignages de déportés, décédés ou survivants, ont été ajoutés en annexe au dossier.

3 - LA CREUSE ET LA DEPORTATION

4 - LA LIBERATION DES CAMPS. LE BILAN.

CRIMES CONTRE L'HUMANITE ET GENOCIDE.

41 – LE BILAN

Une estimation avait fait apparaître un total d'environ 10 millions de personnes déportées. 8 millions au moins auraient péri dont 6 millions de Juifs : 5 millions environ dans les camps, 1 million environ sur les lieux d'arrestation. Elle est aujourd'hui révisée à la baisse mais on ne connaît, avec une relative précision, que le nombre des Juifs : entre 5,1 et 5,4 millions selon les sources.

Pour la France, les estimations portent sur 141 000 déportés dont 115 000 environ auraient péri :

- 66 000 déportés non-Juifs dont 42 000 résistants. 23 000 survivants soit environ 35 %.

- 76 000 déportés Juifs (70 000 à Auschwitz) dont près de 11 000 enfants. 2 500 survivants seulement dont 800 femmes soit 3 % environ de rescapés. Parmi les morts, environ : 2 000 enfants de moins de 5 ans, et 6 000 de 5 à 12 ans mais aussi 9 000 adultes de plus de 60 ans. A ces chiffres il faut ajouter 3 000 morts environ dans les camps français, « les camps de la honte. » Au total, environ 25 % de la communauté juive vivant alors en France, pour un tiers environ de nationalité française, les autres étant des étrangers venus trouver refuge en France.

Pour la Creuse, le nombre total des déportés approcherait 440 soit :

- 270 déportés politiques, résistants, etc., environ, dont 140 décédés dans les camps, environ et 130 rescapés. Il ne reste qu'une dizaine de survivants.

- 170 déportés Juifs environ dont une vingtaine d'enfants, environ. 3 rescapés seulement. 2 survivants à ce jour.

Tel est en quelques chiffres le tragique bilan des camps de concentration et d'extermination nazis.

42 – CRIMES CONTRE L'HUMANITE ET GENOCIDE

L'audiovisuel qui vous est présenté par le Comité creusois n'est pas une sélection morbide d'images et de témoignages particulièrement douloureux.. La libération des camps par les armées alliées révéla au monde horrifié ce que nul n'aurait pu imaginer. Les images qui suivent sont terribles. Certaines ont été prises par des photographes militaires, d'autres proviennent des collections de « souvenirs » des S.S. Elles traduisent l'ampleur des exécutions de masse, l'immensité des fosses communes, l'amoncellement quotidien des cadavres que les crématoires ne suffisaient pas toujours à faire disparaître et, pour les survivants, l'état d'extrême délabrement physique. Beaucoup d'ailleurs ne survivront pas à leur libération.

Tout commentaire serait superflu. Ce que vous venez de voir n'est que le reflet de faits authentiques qui se produisirent :

- Il y a moins de 60 ans, au milieu du 20^e siècle,
- En Europe, à l'échelle d'un continent,

- En fonction d'une idéologie développée dans un pays civilisé,
- Dans le cadre de programmes établis, méthodiquement réalisés,
- Avec, pour notre pays, l'assistance du gouvernement de Vichy.

Ces 5 critères sont fondamentaux pour votre réflexion.

Les dirigeants français de Vichy connaissaient-ils le sort de ceux qu'ils firent arrêter et livrer à l'occupant nazi ? Qu'il s'agisse du génocide des Juifs ou de l'horreur des camps, ils ne pouvaient pas ignorer que le sort réservé aux déportés se situait entre le bagne et l'extermination plus ou moins systématique. Plus tard certains tentèrent de freiner les exigences de Hitler mais d'autres, notamment les miliciens, s'y plièrent avec zèle.

43 - LE CHATIMENT

Après la fin de la guerre les Alliés instituèrent, pour juger les responsables nazis qui ne s'étaient pas comme Hitler et quelques proches suicidés, une Justice appropriée à l'ampleur des crimes : ce fut le Tribunal militaire international de Nuremberg.

Il fallut à la fois créer de nouvelles structures juridiques et imposer des notions nouvelles comme celle de « crime de guerre » et de « génocide. » Le 1^{er} octobre 1946, le tribunal de Nuremberg prononça la condamnation à mort de 12 responsables du régime nazi, et des peines de prison à vie ou à temps. D'autres tribunaux, nationaux inclus allemands, eurent aussi à connaître des crimes et méfaits commis sur leur sol.

Depuis, d'autres instances ont vu le jour pour que l'humanité et les nations puissent se prémunir contre le retour de pareilles horreurs. Citons en autres la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, préparée par un Français : le professeur René Cassin et adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948.

Pour terminer, écoutons un extrait du « Chant des Partisans », tandis que défilent sur l'écran des photos de déportés creusois morts en déportation et, en final, le Mémorial de la déportation élevé à Aubusson et le Mémorial de la Résistance édifié à Guéret.